

Ondam 2007: +3,5% pour le secteur hospitalier, +0,8% pour les soins de ville

PARIS, 26 septembre 2006 (APM) - L'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) sera en progression de 2,5% dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2007, avec un objectif de progression de 3,5% pour le secteur hospitalier public et privé et de 0,8% pour les soins de ville, a annoncé mardi le ministre de la santé, Xavier Bertrand, devant la commission des comptes de la sécurité sociale.

L'objectif de progression de l'Ondam de 2,5% "constitue un objectif ambitieux, nécessaire à la poursuite du redressement de la branche maladie, mais réaliste puisqu'il est en ligne avec les inflexions de tendance" constatées en 2005 et 2006, a estimé Xavier Bertrand dans son discours devant la commission.

"L'atteinte de cet objectif nécessitera un montant d'économies global tous régimes de 2,8 milliards d'euros. Ce niveau très significatif d'économies sera réalisé essentiellement par la poursuite des efforts déjà engagés ou la mise en oeuvre de mesures déjà décidées dans le cadre du plan de redressement".

Il a indiqué que le PLFSS pour 2007 sera présenté en conseil des ministres le 11 octobre.

Xavier Bertrand a souligné que le taux de progression de l'Ondam proposé est un peu plus élevé que ce que les conseils de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) et de l'Union nationale des caisses (Uncam) avaient demandé en juin (+2,4% pour l'Ondam, +1% pour les soins de ville et 3% pour le secteur hospitalier, cf dépêche [APM_VG,JEJ004](#)).

La différence s'explique par une prévision de progression de la masse salariale plus élevée, à 4,6%, compte tenu des prévisions de baisse du chômage, souligne-t-il.

Le déficit du régime général de l'assurance maladie devrait être ramené à 3,9 milliards d'euros fin 2007, contre 6 milliards d'euros en 2006 et "une division par quatre en deux ans". Le déficit du régime général de la sécurité sociale sera ramené à 8 milliards d'euros.

SOINS DE VILLE : +2,7% POUR LES DEPENSES HORS PRODUITS DE SANTE

Pour l'assurance maladie, le PLFSS 2007 s'inscrit dans la même logique qu'en 2006 "vigilance, continuité et poursuite des efforts", a souligné le ministre.

L'Ondam soins de ville est décomposé en deux sous-enveloppes: - 2,6% pour l'objectif de dépenses de produits de santé, +2,7% pour les dépenses hors produits de santé.

Le ministre de la santé a indiqué que les dépenses d'honoraires auraient "une progression comprise entre 3,5% et 4%"

"Ce taux d'évolution permettra de dégager de nouvelles marges d'action, aussi bien pour continuer d'améliorer l'accès aux soins, que pour faire vivre la négociation conventionnelle avec l'ensemble des partenaires, médecins comme paramédicaux ; je pense tout particulièrement aux infirmiers", a-t-il ajouté.

Pour le médicament, le ministre a parlé de 1,8 milliard d'euros d'économies dont 165 millions d'euros de mesures nouvelles.

ONDAM HOSPITALIER: + 2 MILLIARDS

Avec une progression de 3,5%, l'Ondam établissements de santé sera en augmentation de deux milliards d'euros en 2007.

"Ce taux sensiblement supérieur à la croissance moyenne des dépenses de santé, montre la priorité constante que le gouvernement accorde, depuis plusieurs années, aux missions et à la modernisation des établissements de santé", a indiqué le ministre.

En revanche, les hôpitaux devront verser à l'assurance maladie une partie des produits de leurs cessions immobilières. Un montant de 115 millions d'euros a été ainsi fixé.

Par ailleurs, la poursuite du plan d'amélioration des achats et de la gestion interne des établissements de santé devra donner lieu à 275 millions d'euros d'économies, a indiqué le ministre.

Par ailleurs, l'objectif global de dépenses (OGD) pour le secteur des personnes âgées sera en progression de 13%, avec 650 millions d'euros de plus qu'en 2006, tandis que l'OGD pour les personnes handicapées sera en progression de 5,5%, avec 385 millions d'euros de dépenses supplémentaires. L'OGD comprend les contributions de l'assurance maladie et de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

DES RECETTES SUPPLEMENTAIRES DE 1,08 MILLIARD POUR LA SECURITE SOCIALE

Sur le volet recettes, Xavier Bertrand indique que plusieurs mesures nouvelles seront inscrites dans le PLFSS 2007, à hauteur de 1,08 milliard d'euros.

Ainsi, "les éventuels surplus de recettes fiscales transférées à la sécurité sociale en compensation du coût des allègements généraux seront affectés à la branche maladie". Au total, les dispositions figurant dans le projet de loi de finances et dans le PLFSS permettront d'apporter environ 350 millions d'euros de recettes supplémentaires à la CNAMTS pour l'année 2007.

Par ailleurs, un ajustement des flux avec les établissements financiers permettra d'encaisser et de comptabiliser en 2007 l'intégralité des prélèvements sociaux (CSG) dus au titre de l'exercice 2006 sur les produits de placement, ce qui permettra d'affecter 300 millions d'euros à la CNAMTS en 2007.

L'amélioration des résultats des organismes de sécurité sociale, en application des conventions d'objectifs et de gestion, en matière de recours contre tiers, de recouvrement des prestations versées à tort, de contrôle et de lutte contre le travail dissimulé apportera des ressources supplémentaires à hauteur de 270 millions d'euros.

Enfin, des recettes fiscales seront transférées sous forme de droits tabac à la sécurité sociale à hauteur de 160 millions d'euros "afin de prendre en compte les frais financiers que les branches du régime général supportent du fait de la dette de l'Etat au titre de la compensation des exonérations ou du remboursement des prestations".

Xavier Bertrand indique par ailleurs que la progression plus importante que prévue initialement de la masse salariale en 2007 apportera 1,1 milliard de recettes supplémentaires.

La branche accidents du travail-maladies professionnelles (AT-MP) devrait renouer avec l'équilibre en 2007 et sera même légèrement excédentaire à 0,1 milliard d'euros, a indiqué Xavier Bertrand.

La branche vieillesse voit son déficit se creuser à 3,5 milliards d'euros, "sous l'effet de la poursuite du succès des départs anticipés pour carrières longues et de l'arrivée à l'âge de la retraite des premières générations du baby boom".

La branche famille enregistrera une "redressement significatif de ses comptes, réduisant quasiment de moitié son déficit de -1,3 milliard d'euros en 2006 à -0,7 milliard d'euros.